Montant des versements en capital des caisses de pensions, selon la combinaison de prestations et le sexe, en 2017

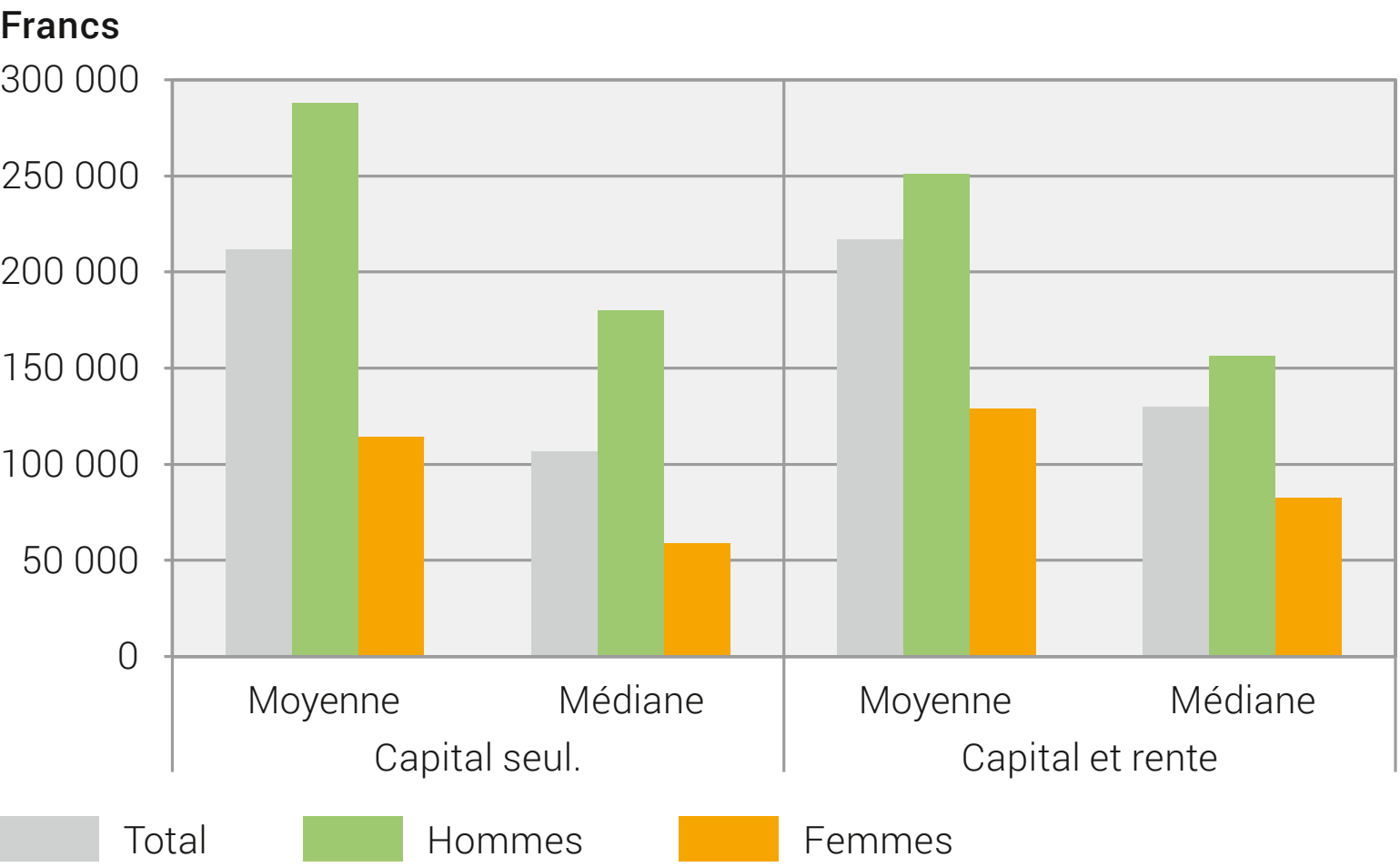

Remarques:

Le total comprend les personnes pour lesquelles le sexe n'a pas été indiqué.

Seules les caisses de pensions sont prises en compte. Seulement 2% des nouvelles prestations de vieillesse versées par les fondations de libre-passage sont des rentes, les 98% restants étant des versements en capital. D'où la décision de renoncer à effectuer une analyse similaire pour les fondations de libre-passage.

Toute personne ayant bénéficié pendant la même année de plusieurs prestations de même type n'est enregistrée qu'une fois et leurs prestations sont cumulées (par ex. deux versements en capital de deux caisses de pensions différentes).

Ces résultats se basent sur les données d'une seule année (2017). Ils ne précisent pas si une personne a bénéficié par le passé ou bénéficiera à l'avenir d'une autre prestation. Toutefois, il est possible uniquement à titre exceptionnel, qu'un versement en capital et une nouvelle rente soient perçus dans le cadre de la retraite à des moments différents.

Source: OFS – Statistique des nouvelles rentes (NRS)

© OFS 2019